EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Havva ISIK, Eric SEVRE**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Françoise NOUHEN, Cécile AUDET et Carole COURTIAL arrivent avant le vote de la question n° 1.
Mesdames Nicole BARBIN et Marie SAVRE quittent la séance après le vote de la question n° 3.
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance après le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Monique BONNET.
Interruption de la séance de 21 h 25 à 21 h 40 pendant le débat sur la question n° 4.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 8.

Rapport N° 46

AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ECOLE SUPÉRIEURE D'ART DE CLERMONT MÉTROPOLE (ESACM) POUR LA MISE EN OEUVRE D'ACTIONS VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES ARTISTIQUES ET D'URBANISME PARTICIPATIF DANS LE QUARTIER DE LA GAUTHIÈRE

Par délibération du 26 avril 2013, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec l'Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM) une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'actions visant le développement de pratiques artistiques et d'urbanisme participatif dans le quartier de la Gauthière.

Cette convention a été signée en juillet dernier et différentes actions ont eu lieu durant tout l'été sur l'îlot central de la Gauthière.

Le présent avenant vise donc à adapter et préciser l'intervention de l'ESACM sur le quartier de la Gauthière pour la période de novembre à décembre 2013.

En effet, deux nouvelles actions sont envisagées :

♦ Des ateliers artistiques dans les écoles Charles Perrault et Jean de La Fontaine, dans le cadre notamment du SMAP

♦ Un séminaire réunissant les différents services de la Ville ainsi que les partenaires engagés dans la démarche participative sur l'urbanisation de l'îlot central de la Gauthière.

Ces actions remplacent celles initialement prévues aux articles 2 et 6 de la convention et ne modifient en rien ses éléments financiers.

Dans ce cadre, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- ✓ D'approuver le présent avenant,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant ci-joint.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 janvier 2014

Le Maire
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à l'Animation, la Jeunesse
Et la Politique de la Ville

Simon POURRET

AVENANT A LA
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS VISANT LE DEVELOPPEMENT DE PRATIQUES ARTISTIQUES ET D'URBANISME PARTICIPATIF DANS LE QUARTIER DE LA GAUTHIERE

Entre la Commune de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013,

d'une part,

L'Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM) représentée par Olivier BIANCHI, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC ESACM,

d'autre part,

Article 1 - Objet de l'avenant

Vu les articles 2 et 6 de la convention de partenariat signée le 5 juillet 2013 entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'ESACM, le présent avenant vise à adapter et préciser l'intervention de l'ESACM sur le quartier de la Gauthière pour la période de novembre à décembre 2013.

Article 2 - Description des nouvelles actions

Les actions « conférences de restitution », « recueil » et « architecte en résidence » sont remplacées par deux nouvelles actions, plus adaptées à l'avancée du projet et aux perspectives de développement envisagées pour 2014 :

- A partir de novembre 2013 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014, l'ESACM organisera des ateliers artistiques dans les écoles maternelles Charles Perrault, Jean de la Fontaine, et école élémentaire Jean de la Fontaine à raison respectivement de 2 heures, 3 heures et 3 heures par semaine. L'ESACM aura à sa charge la rémunération des

intervenants et la fourniture du matériel. La Ville de Clermont-Ferrand aura à sa charge l'assurance en responsabilité civile des publics, la communication et la mise à disposition des locaux adaptés.

- Un séminaire sera organisé en décembre 2013, réunissant différents services de la Ville de Clermont-Ferrand, ainsi que les partenaires engagés dans la démarche participative sur l'urbanisation de l'îlot central de la Gauthière. L'ESACM aura à sa charge la rémunération et le défraiement des intervenants, la logistique et la scénographie de l'événement, la restauration. La Ville de Clermont-Ferrand invitera les participants et mettra à disposition les locaux du Centre d'Animation de la Gauthière.

Article 3 – Éléments financiers

Considérant le bilan financier fourni par l'ESACM le 7 octobre 2013 et les deux versements de la Ville de Clermont-Ferrand comme définis dans la convention, les éléments financiers ne sont pas modifiés.

Articles 4 – Autres dispositions

Toutes les dispositions prévues dans les articles 4, 5, 6, 7 et 8 de la Convention restent valables.

Fait en trois exemplaires dont un pour l'enregistrement

A Clermont-Ferrand, le 10 janvier 2014

Le représentant de l'Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole	Le représentant de la Commune de Clermont-Ferrand
Olivier BIANCHI **Président de l'EPCC**	**Serge GODARD** **Maire de Clermont-Ferrand**